



Contestation rupture conventionnelle

Par 750angele

Bonjour,

J'aimerais savoir si je pouvais Contester la rupture conventionnelle?

J'ai eu cette rupture conventionnelle en arrêt de travail avant que la médecine du travail ait passé une visite.

Je travaillais seule dans une boutique parisienne sans pause de 10h30-19h30 même si il y avait des temps morts je ne me sentais jamais déconnecté. Au bout de 2 ans mon corps me fait sentir. J'ai arrêté de travailler en octobre 2023 je passe des examens du dos en janvier 2023 il j'ai eu une dorlose et un état de fatigue extrême mais triste d'avoir arrêté de travailler car plus de vie sociable.

Merci de votre retour si vous avez des questions

Par kang74

Bonjour

Le principe d'une rupture conventionnelle c'est que vous étiez d'accord pour rompre ce contrat, faire une convention signer une convention et cela sans vous rétracter .

Par de là, je ne vois en quoi en quoi votre propre accord pourrait être contestable .

Et vous pouvez trouver un autre emploi ailleurs, vous former en prenant en compte votre état de santé .